

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/II-6^e/10
Séance du 13 DEC. 2007

RETRAIT DE NOTRE RECOURS CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION HYDROELECTRIQUE DE KEMBS

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU la délibération de la Commission permanente n° 6^{ème}/101-07 en date du 7 septembre 2007,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis des Commissions Réunies,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de retirer le recours hiérarchique, déposé auprès du Ministre compétent, concernant la concession hydroélectrique de KEMBS dans la mesure où le Département a obtenu la réserve en énergie maximale prévue par les textes.
- autorise le Président à effectuer la formalité de retrait, dès lors qu'EDF aura formellement adressé ses propositions financières.
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention de partenariat avec EDF.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER